



Bulletin d'information N° 79 ● Décembre 2018 ● Case postale 2218 ● 1110 Morges 2 ● 10-17957-7 ● www.asm-morges.ch



© Achim Meylan

Le Comité de l'ASM vous souhaite
de bonnes fêtes
et une très bonne année 2019



SOMMAIRE

Sommaire	2
Impressum	2
Éditorial	3
Pollution sonore	4
Petite maison, avenue des Pâquis 5	4
A l'époque de l'usine à gaz	5
Chroniques culinaires	6
Une Morgienne à la cour de Russie	7
Clins d'œil	7
La pollution de l'air, à Morges qu'en est-il?	8
Eglise Saint-François de Sales : la prochaine étape agendée	9
Je trie, donc je suis	9
Le recensement architectural	10
Photos de Gennaro Scotti	11
Mises à l'enquête	12
Hommage à Denis Cottier †	12
Le futur Centre aquatique	13
Quizz	13
Stop à l'affaiblissement de la Loi sur la protection de la nature et du paysage	14
Quizz : réponse	14
« La Placette »	15
Les enseignes • 1	16

www.asm-morges.ch

Impressum Impressum Impressum Impressum Impressum Impressum



Bulletin N° 79 • Décembre 2018
 Édité par l'ASM, Association pour la Sauvegarde de Morges
 Case postale 2218 • 1110 Morges 2 • CCP 10-17957-7 • +41 (0)76 615 08 57
 www.asm-morges.ch • info@asm-morges.ch
 Président: Jean-Pierre Morisetti
 Comité: Michel Bezençon, Aristide Garnier, Fida Kawkabani, Gérard Landolt, Valérie Merino de Tiedra, Roland Russi et Frédéric Vallotton
 Crédit iconographique: Michel Bezençon, Yves Burdet, Aristide Garnier, Salvatore Gervasi-Pahud, Jean-Pierre Morisetti, Morges Région Tourisme ©Achim Meylan, Gennaro Scotti, Frédéric Vallotton, etc.
 Impression: Atelier-Musée « encre&plomb », Avenue de la Gare 34, 1022 Chavannes-près-Renens
 Tirage: 400 exemplaires

Solitude d'un Président et de son Comité

Il n'est pas rare de lire ou constater la disparition de certaines structures, Clubs, Associations ou groupements, rappelez-vous des « Caf'Conc » Morgiens, Fête des vendanges, Military Music Morges,) de plus ancienne, spectacles populaires au Casino et revue du Forward et j'en passe. Mais aussi de sociétés culturelles ou sportives qui doivent mettre la clef sous le paillason. Hormis les changements de mentalité qui sont inévitables au fil des générations, les soucis financiers qui enterrent de grands événements faute de sponsors, que dire de sociétés saines et à l'abri du besoin pécuniaire qui périssent. Que penser de celles qui voient leurs activités décliner, et pour finir disparaître alors que même portées par les nouveaux médias que sont les réseaux sociaux, elles ont tout pour plaire et rayonner.

Peut-être le « **trop** » que chaque personne subit dans sa vie de tous les jours. **Trop** d'intérêt à son travail, car il y en a encore des passionnants, **trop** d'obligations para familiales, **trop** et qui va faire hurler, de loisirs, **trop** de possibilités de partir loin et vite, vive la trace carbone, **trop** de tout.

Toutes ces disparitions n'ont pas sens en écoutant sondages et interviews de rue : pourquoi arrêter, pourquoi fermer et dissoudre des structures que d'autant aiment et apprécient les activités, loisirs et réflexions offertes à tout un bassin de population attentive et attachée aux traditions, manifestations ou même à des positions d'intérêt politique comme de développement régional.

Il est un point qui rejoint mes mots du commencement, quel élément pourrait faire disparaître

l'ASM? **Le manque de relève.** Oui, car la relève n'est pas assurée.

Pour que notre action puisse s'inscrire dans le temps, il ne suffit pas d'encaisser des dons et cotisations, c'est vital je le sais et nous remercions tous nos membres pour la fidélité qu'ils apportent à nous donner les moyens de faire. Grâce à ce soutien et à vos remerciements, nous maintenons le cap avec mes collègues Comitards, je tiens à les remercier pour leur présence et les activités déployées, ils sont toujours debout sur le pont pour assumer les tâches qui se sont, au fil des ans, jointes aux buts de base de notre Association. Elles sont et restent selon nos statuts :

- *De sauvegarder le patrimoine architectural et esthétique de Morges et de ses environs, tel qu'il est constitué par ses monuments et ses immeubles classés ou non, ses sites, ses zones de verdure, ses parcs, certains arbres notamment*
- *De promouvoir une politique de développement harmonieux de Morges et de ses environs.*

Pour ce faire, au fil des trente-trois dernières années, de trublion et poil à gratter municipal, votre ASM est devenue une structure forte, appelée à collaborer avant de commettre de graves et irréparables bévues architecturales, ou de publier des projets d'envergure. Écoulée tant dans les participations auxquelles nous sommes conviés à donner de la voix et un avis, mais aussi par nos positions spontanées lorsqu'elles sont nécessaires. Cependant à ces moments, nos actions sont encore et toujours critiquées lorsque nous prenons de nécessaires positions qui font se dresser quelques pilosités agacées d'entendre une crue

vérité. C'est notre mission et elle perdure.

Baume sur les écorchures est de constater que lorsque d'aucun fait la sourde oreille à nos commentaires, il n'est pas rare de découvrir que nos remarques sont mises en œuvre, discrètement et sans bruit, mais mises en œuvre malgré tout. Merci à vous Fida, Valérie, Aris, Frédéric, Gérard, Michel et Roland pour votre travail de chaque jour qui rend ceci possible.

En conclusion, nos forces sont là, mais tendraient à s'épuiser à la tâche. De commissions consultatives aux groupes de travail pour lesquels nous sommes sollicités, la surveillance des mises à l'enquête, l'organisation d'événements, de forums, font que nous ne pouvons pas tout faire. Il faut que des forces vives rejoignent non pas seulement le registre des membres, mais également celui du Comité. Sans rire il est temps de rajeunir notre moyenne d'âge avant que ce ne soit trop tard. Aucun d'entre nous n'étant vissé à son siège, les places peuvent se partager et y sont accueillantes. Le Comité en place verra avec plaisir ses rangs s'étoffer de personnes compétentes et disponibles. Votre Président en premier qui comme son prédécesseur tire la sonnette d'alarme avant de secouer celle de sa révérence. Lorsque bien entendu, la relève sera assurée.

Ceci étant dit, je vous souhaite à toutes et tous, membres de l'Association, du Comité, Morgiennes et Morgiens ainsi qu'à nos Autorités, de superbes fêtes de fin d'année, emplies de bonheur tout comme une pleine réussite pour le prochain millésime.

Pollution sonore



4

Si l'air que nous respirons est pollué en ville de Morges, il faudrait aussi évoquer la pollution sonore due à un chantier proche de la gare.

Depuis début octobre, une machine est utilisée pour battre des palplanches, une machine dont les émissions sonores sont insupportables. Il suffit d'observer les passants que l'on croise, les mains collées aux oreilles. Ce n'est pas le premier chantier où il est fait usage de palplanches, mais c'est certainement le premier à produire un bruit aussi infernal en pleine zone d'habitations et de commerces.

Il semble que les responsables de ce chantier auraient pu distribuer des tampons auriculaires ou des casques type « Pamir » à l'ensemble de la population morgienne.

Nous ignorons si des mesures ont été prises, mais il est étonnant que les travaux n'aient pas été interrompus, si l'on songe que souvent la police intervient auprès d'adolescents dont les vélomoteurs sont par trop bruyants.

GA

Petite maison, avenue des Pâquis 5

L'ASM tente d'avoir l'œil à tous les dangers qui menacent le tissu architectural et l'identité de la ville. Notre rôle : donner un coup de projecteur sur les édifices potentiellement en danger. Les exemples ne manquent pas. Intéressons-nous à la parcelle 294, sise 5 avenue des Pâquis.

Mais qu'est-ce qui nous dit que la petite maison, au fond de ce joli jardin à l'angle Pâquis-Yersin, est en danger? Et quel intérêt représente cette construction de deux étages sous toit, l'un dans les combles? Son jardin est classé, bonne nouvelle, elle devient donc nettement moins attrayante aux yeux des prévaricateurs de l'immobilier. Néanmoins, le bâti pourrait être rasé et ce serait dommage. Cette maison est typique des constructions aux abords des agglomérations. L'avenue des Pâquis a connu ses premiers chantiers dès 1837 avec un pic de densification un siècle plus tard. Notre bâtisse

est quasi de style « Biedermeier » à la vaudoise. Il s'agit d'une habitation familiale d'aspect bourgeois entourée d'un vaste jardin, utile à l'époque pour y cultiver un potager, quelques arbres fruitiers, élever quelques poules, le tout flanqué d'une petite allée et des parterres d'agrément.

Aujourd'hui, ce jardin privé de plain-pied représente une respiration bienvenue sur une avenue de grand passage en sur-densification. Les monuments historiques ont du reste saisi l'intérêt de la préservation de cet espace vert. Il s'agit même d'une reconnaissance par l'antenne suisse de l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites). Notre maison



était certainement accotée à une construction aujourd'hui disparue. La façade Est est soutenue par des étais, l'espace vide est occupé par une sorte de parking sur sol terrassé-gravillonné. Cette situation lui donne un aspect légèrement de guingois, voire « périlleux », comme un mauvais air de temporaire en attendant la pousse d'un cube design plus ou moins luxueux. Toutefois, sans cette modeste maison, le jardin perdrait bien la moitié de son sens.

Il est important de pérenniser le bâti de la parcelle 294 et cela passera par les futurs aménagements de surface de la rue du D'Yersin. On pourrait imaginer la réalisation d'une fresque, un trompe-l'œil sur cette façade borgne, ou l'installation d'une trémie avec végétal grim pant, que l'on maintienne le parking ou que l'on en fasse une placette arborisée avec quelques bancs. Tout ce qui est susceptible de donner un meilleur fini à la présence permanente de la petite maison du n° 5 de l'avenue des Pâquis sera le bienvenu.

Frédéric Vallotton

A l'époque de l'usine à gaz

Imaginons-nous remonter le temps et vivre dans une ville comme Morges, au 17^e, 18^e et même dans la première moitié du 19^e siècle. A part les odeurs qui devaient être assez « nature », il est certain que nous serions surpris et même peu rassurés, de déambuler dans les rues pendant la nuit. Il n'y avait alors quasiment pas d'éclairage et seuls quelques falots à huile assuraient une lueur, probablement tremblotante, lueur qui devait augmenter l'aspect lugubre du décor.

La situation s'améliore un peu dès le début du 19^e siècle, avec l'introduction de miroirs paraboliques, mais les choses changent vraiment vers la moitié du siècle.

En 1865, Paris est éclairée au gaz. Des villes telles que Vevey, Yverdon, Nyon et Morges vont suivre le mouvement. Mais il n'est alors pas question de gaz naturel ou de GPL (Gaz de pétrole liquéfié). Le gaz d'éclairage est fabriqué sur place ! Il est produit selon une technique inventée et mise au point par le chimiste français Philippe Lebon (1767-1804). En bref, cette technique consiste à produire le gaz d'éclairage par craquage thermique ou pyrolyse de bois sec. Sous l'effet de la chaleur et en espace clos, les grosses molécules qui constituent le bois, sont scindées et reformées en de multiples molécules plus petites, dont certaines sont gazeuses et inflammables, donc éclairantes. Les molécules d'hydrogène et du monoxyde de carbone, sont celles qui sont recherchées. Par la suite, le procédé Lebon est amélioré en Angleterre par l'utilisation de sapin bien sec mais surtout de houille, ce qui permet d'obtenir notamment



Usine à gaz vue depuis la gare
Collection S. Gervasi-Pahut



Photo ACM (Archives de la Ville de Morges)

du méthane et quelques autres hydrocarbures gazeux, en plus des deux autres gaz déjà mentionnés. Mais le mélange brut obtenu est un mélange gazeux complexe, toxique et corrosif qui doit être soigneusement lavé et épuré, avant de pouvoir être distribué et utilisé pour l'éclairage.

D'autre part, la technique de pyrolyse génère une quantité de sous-produits liquides et solides, toxiques, cancérigènes, dont il faut se débarrasser. C'est dire dans quelles conditions délétères devaient travailler les ouvriers engagés dans ce genre d'entreprise et dans quel état de pollution étaient les sols et nappes phréatiques avoisinants !

A Morges dès 1864, le projet d'éclairage au gaz est lancé. En 1865 la Municipalité adopte le projet d'usine à gaz et en 1866 l'adjudication des travaux est faite à une société compétente. Le premier projet était de construire l'usine à gaz aux Pâquis, mais finalement elle sera construite en bas de la Chaux, à l'emplacement de la caserne des pompiers, côté nord de la voie ferrée.

Les travaux démarrent fin 1866, l'usine est inaugurée en 1867, expertisée en 1868. L'ensemble du complexe producteur de gaz est formé de 4 bâtiments comprenant aussi bureaux et habitations, ainsi que 2 gazomètres.

Les relations entre la ville de Morges et la société productrice de gaz ne sont pas toujours au beau fixe, car le gaz est coûteux et la flamme n'est pas jugée assez éclairante. La menace de la fin de la concession en 1892, mais aussi l'invention du manchon Auer

qui équipe les becs de gaz et qui augmente le pouvoir éclairant de la flamme, font que la société productrice de gaz améliore ses prestations à la satisfaction de la ville. De ce fait le bail est prolongé jusqu'en 1917. A cette date la ville rachète les installations de l'usine à gaz qui sera exploitée par les services industriels morgiens.

Mais... la consommation de gaz augmente et la production n'arrive plus à satisfaire la demande. La ville de Morges doit donc acheter du gaz complémentaire à la ville de Lausanne et même à bon compte puisque celui-ci est meilleur marché que le gaz morgien. A cela s'ajoute que l'éclairage électrique concurrence celui au gaz et pour toutes ces diverses raisons l'usine à gaz cesse sa production en 1932.

Depuis lors, c'est uniquement le gaz lausannois qui alimente notre ville jusqu'en 1975, date de la conversion au gaz naturel.

Dans l'intervalle, en 1963, les derniers bâtiments de l'usine à gaz sont démolis et il ne subsiste qu'un gazomètre de secours qui reste en fonction jusqu'en 1975. Et c'est ainsi que se termine cet épisode industriel morgien assez méconnu !

Charles Gachet

Bibliographie :

P.-A. Bovard « Histoire animée des Morgiens 1803-1970 » ;

P. Bissegger « La Ville de Morges » ;
Archives 24 heures avril et mai 1976 (G. Hermann).



Photo : collection Y. Burdet

Paru en 1936, l'ouvrage de Edouard de Pomiane (1875-1964) reprend les chroniques gastronomiques diffusées à la radio en 1936! Voici sa recette de l'époque de la croûte au fromage, radiodiffusée en 1935, suite à sa visite en Suisse.

Croûtes au fromage

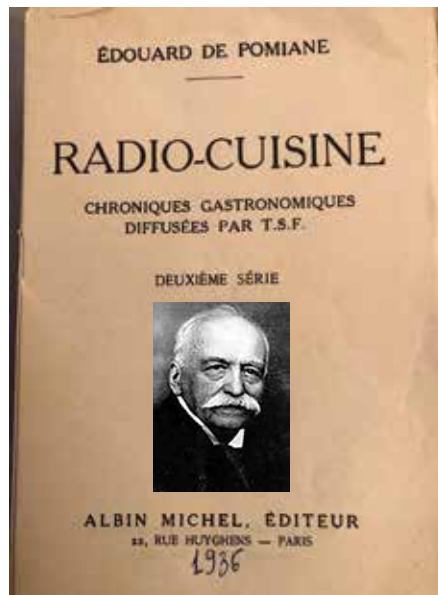
Je reviens de faire une tournée de conférences en Suisse, en pleine neige, en plein soleil. J'ai connu la volupté du silence de la montagne toute blanche où tous les bruits sont assourdis par une neige immaculée. J'ai connu le bonheur d'avoir les pieds sur la glace et la tête sous un soleil qui chauffe à 28 degrés. J'ai vu une foule de skieurs, de patineurs débordants de gaieté et de joie. Tout le monde rit, tout le monde chante « aux sports d'hiver ». Je ne sais si c'est l'effet des rayons ultra-violetts de l'atmosphère ou celui de la dépression barométrique due à l'altitude?

Heureux les privilégiés qui peuvent chaque année aller dans la neige et la lumière.

J'ai donc été en Suisse, dans la neige, à 1800 mètres d'altitude et je n'y ai jamais eu froid. Il est vrai que ma ration alimentaire constituait un admirable combustible pour mon organisme, j'ai mangé dans des auberges de montagne. Je vous assure qu'on y mange solidement et qu'on y boit d'excellents vins blancs.

Pour lutter contre le froid, on mange beaucoup de pain, beaucoup de fromage. Ce dernier est exquis. Les fromages suisses sont nombreux, beaucoup se rapprochent par la consistance de ce que nous appelons à tort, le Gruyère. Les suisses ont toute une gamme de ces fromages : Le Gruyère, L'Emmental, le Jura, etc ...

Je vais faire devant vous une préparation nationale suisse. Si vous voulez en jouir complètement, mettez d'abord à rafraîchir une bouteille de vin blanc sec, vous ne vous en repentirez pas.



Croûte au fromage :

Pain blanc rassis: 300 grammes
Beurre: 100 grammes
Gruyère: 250 grammes
Sel, poivre

Je coupe des tranches de pain d'un centimètre d'épaisseur, j'en ai quatre, grandes comme la paume de ma main.

Dans une grande poêle, je fais fondre la moitié du beurre, je pose les tranches de pain et le laisse frire d'un côté et les retourne. Elles ont

bu le beurre, j'en rajoute et laisse le pain se dorer sur l'autre face. J'obtiens quatre beaux croûtons dorés en surface, je les laisse refroidir.

Je divise le reste du beurre en petits morceaux et les parsème sur les croûtons, puis je pose sur chaque croûton une plaque de fromage d'un centimètre d'épaisseur au moins. Je pose les croûtons ainsi chargés sur un plat de terre préalablement chauffé et le porte sous le plafond chauffant du gril à gaz de mon fourneau. Je chauffe. Le fromage fond lentement et commence à prendre une belle couleur dorée.

Je fais très attention, si le fromage coule, tout est perdu! le fromage est pâteux, doré, il devient trop liquide. Vite! Je retire le plat de four. Je pose chaque croûte une assiette chaude.

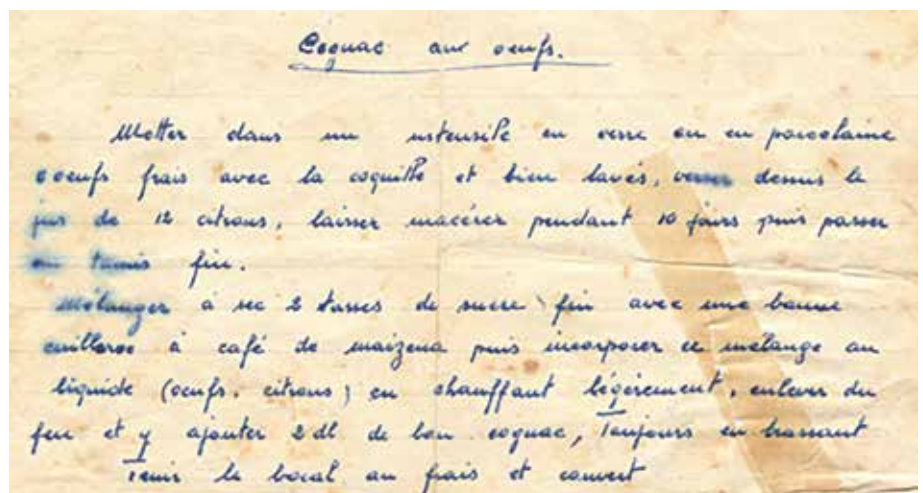
Je sale légèrement la surface du fromage et je poivre de quelques tours de moulin, puis le sers à mes invités. Ils ne savent pas comment s'y prendre pour manger les croûtes au fromage : fourchette et couteau pour ne pas se brûler les doigts; vin blanc glacé pour ne pas se brûler la langue.

Remède de grand-mère contre les maux d'hiver

Voici un extrait tiré des archives manuscrites d'une grand-mère vaudoise dont nous ne révélerons pas l'identité:

Le cognac aux œufs est une boisson fortifiante et bénéfique

contre le rhume, les refroidissements, la grippe, la fatigue et tout autre mal d'hiver. Il doit être consommé avec modération lorsqu'on est en convalescence, faible ou abattu. Ceci à raison d'un petit verre par jour.



Une Morgienne à la cour de Russie

En 1790, une jeune Morgienne, Jeanne Huc-Mazelet (1765-1852), quitte sa ville natale pour la cour de Russie, accompagnée de son amie Esther Monod. Les deux jeunes femmes seront chargées de l'éducation des grandes-duchesses, filles du tsar Paul 1^{er}.

Jeanne entretiendra une correspondance suivie avec sa famille sur sa vie à la cour où elle rencontrera, notamment, un célèbre compatriote, Frédéric-César de La Harpe. Après son retour en Suisse une quinzaine d'années plus tard, Jeanne Huc-Mazelet devient, grâce à ses économies, propriétaire d'un petit domaine à Tolochenaz, qu'elle décrit ainsi: «... une petite maison solide, aux environs de Morges, avec un peu d'entour ... ». Cette petite maison n'est autre que le Château de Tolochenaz.

En 2003, à l'occasion du bicentenaire vaudois, les mouvements féminins et féministes décident de tirer de l'oubli des femmes qui se sont illustrées par leurs activités. Jeanne Huc-Mazelet en fait partie: une plaque en son honneur sera posée à Tolochenaz, en face du bâtiment communal.

Sous le titre «Je suis moi, ils sont eux», le Groupe «Ethno Doc», qui a pour credo de sortir de l'oubli les témoignages directs de personnes disparues, connues ou inconnues, vient de publier des lettres et une partie du journal de cette Morgienne au destin peu commun.

Nous ne pouvons que vous recommander d'acquérir cet ouvrage illustré qui peut être obtenu au prix de CHF 28.- en librairie ou aux:



EDITIONS D'EN BAS
Rue des
Côtes-de-Montbenon 30
1003 Lausanne
Tél. +41 21 323 39 18
contact@enbas.ch

GA

Clins d'œil



La maison Santo enfin restaurée. Cette maison a fait l'objet de quelques articles dans notre bulletin en raison de sa dangerosité pour les piétons.



Cette stèle est-elle si jeune pour que l'on ne la trouve pas sur le site web de la Commune?

La pollution de l'air, à Morges qu'en est-il?

Si l'air est aussi indispensable à la vie que l'eau, lorsqu'il est pollué les impacts sur la santé sont importants. Parmi les polluants atmosphériques connus, il y a bien sûr le CO₂ qui est responsable du réchauffement climatique. Mais, il y en a bien d'autres, dont trois sont régulièrement suivis par le réseau de contrôle du Canton de Vaud (Vaud'Air). Il s'agit de l'ozone (O₃), du dioxyde d'azote (NO₂) et des poussières fines (PM10).

Ainsi, après quasi une vingtaine d'années, l'évolution des résultats est certes encourageante mais les valeurs légales sont encore régulièrement dépassées... (à suivre sur www.vd.ch/air ou l'application mobile gratuite « aircheck »).

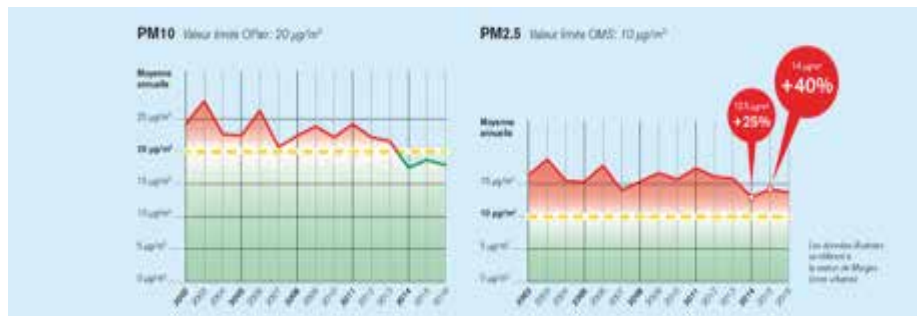
Pour mesurer ces polluants, la Loi considère la moyenne annuelle et les moyennes horaires ainsi que le nombre d'heures de dépassement de ces valeurs. Cela permet d'estimer la dose chronique du polluant.

L'ozone

L'ozone est le résultat de réactions chimiques, sous l'effet du rayonnement solaire, entre principalement les oxydes d'azote (NO_x, émis par la trafic routier) et les composés organiques volatils (COV: hydrocarbures, solvants...). Du fait du rôle joué par le soleil, les pics d'ozone surviennent principalement l'été: un fort ensoleillement et des températures élevées conduisent à des concentrations élevées d'ozone dans l'air ambiant. Depuis 2017, nous approchons de la limite de 120 ug/m³ d'air en



Station fixe de mesure vers le bâtiment de l'office de la population



moyenne annuelle. Lors de l'été 2003, un pic de 490 ug/m³ d'air a été enregistré!

Le dioxyde d'azote

Le dioxyde d'azote (NO₂) se forme dans l'atmosphère à partir du monoxyde d'azote (NO) qui se dégage essentiellement lors de la combustion de combustibles fossiles, dans la circulation routière ou les chauffages. Le dioxyde d'azote se transforme dans l'atmosphère en acide nitrique, qui retombe au sol et sur la végétation.

Depuis 2012, nous sommes enfin sous la limite de 20 ug/m³ en moyenne annuelle.

Les poussières en suspension (PM10)

Les particules en suspension (notées « PM » en anglais pour « Particulate matter ») sont, pour faire simple, les particules fines, c'est de la poussière. Dans le cas de la pollution de l'air, ces poussières sont souvent issues de combustions qui ne sont pas totales (bois, mazout, carburants).

Depuis 2014, nous sommes enfin sous la limite de 20 ug/m³ en moyenne annuelle (voir infographie ci-dessus).

Les poussières en suspension, en nombre de moyenne journalière dépassant 50 ug/m³ ont sensiblement baissé (40 en 2016 et 4 en 2018), or la limite légale est fixée à un seul jour par an. Il reste une certaine marge de progression!

En première approche, il est raisonnable de dire qu'en moyenne, la qualité de l'air s'améliore. Toutefois, il faut constater que les valeurs horaires sont encore largement dépassées. Par exemple, les morgiennes et les morgiens reçoivent 100 fois plus que la norme pour l'ozone en moyenne horaire!

Si l'autoroute représente, selon une étude liée au projet Morges-Gare-Sud, environ les 2/3 des nuisances, il reste encore 1/3 que nous pouvons maîtriser, non?

C'est dans cette perspective qu'il convient de limiter le trafic routier, notamment celui de transit au centre-ville. Quant au chauffage, savez-vous que baisser la température de votre logement de 1° C, c'est l'équivalent de 7% économisé sur votre facture et de polluants dans l'atmosphère.

OK, c'est de la théorie. A quoi ça sert me direz-vous?

Différentes études épidémiologiques démontrent que la pollution de l'air au niveau national provoque chaque année 3'000 décès prématurés, ainsi que 17'000 bronchites aiguës chez les enfants et 20'000 journées d'hospitalisation pour des maladies cardiovasculaires ou des voies respiratoires.

Alors que la population augmente dans notre Ville de Morges, de plus en plus de personnes seront exposées à des niveaux de pollution trop élevés. Il est ainsi nécessaire de réaliser rapidement le volet mobilité du Plan Directeur Communal!

Yvan Christinet,
Diplômé en sciences
naturelles de l'environnement

Glossaire:

1 ug/m³ ou un microgramme par mètre cube, représente un millième de gramme dans un volume de mille litres d'air.

L'appellation « PM10 » désigne les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres (1 millième de millimètre). Les PM2.5 sont inférieurs respectivement à 2.5 micromètres. À titre de comparaison, le diamètre moyen d'un cheveu humain est de 50 à 70 micromètres.

Eglise Saint-François de Sales: la prochaine étape agendée

Si vous êtes paroissien ou simplement curieux, vous aurez poussé la porte de notre église Saint-François de Sales, monument historique classé depuis peu. La bâtisse est revenue d'un important et discret chantier de rénovation. Toutefois, ce n'est pas terminé. Une dernière campagne de travaux est prévue pour début 2019.

Qu'y a-t-il de nouveau? Les murs, les vitraux éclaircis, l'encadrement des peintures sous-verre, le chemin de croix par Faravel ... Rien de vraiment spectaculaire. Le tabernacle est retourné comme il se doit au fond du chœur; il s'agit toujours de l'œuvre d'André Pirlot que le Conseil de Paroisse a tenu à maintenir, ainsi que tout le reste du mobilier liturgique du même artiste: les fonds baptismaux, les chandeliers, les bénitiers, le support à lumignons, les poignées des portes d'entrée intérieures. Pour en revenir aux cadres du chemin de croix, il s'agit de cadres utilisés dans notre église à la fin du XIX^e siècle. Vous aurez peut-être remarqué un volet de bois foncé, un étrange appareillage, un nouveau système de sonorisation encore en rodage. Les plus fins observateurs auront peut-être froncé le sourcil en remarquant des gaines de câbles courant un peu partout au bas des murailles. Patience!

La troisième étape sera spectaculaire. Dès les pré-projets, il était entendu que les façades de l'église seraient ravalées, les ornements de molasse nettoyés et restaurés, puis les murailles intérieures décroûtées de l'épais crépi dont elles étaient barbouillées, réfection des vitraux qui avaient été noircis dans le chœur. Le final tiendra du feu d'artifice. L'église retrouvera des bancs, vraisemblablement garnis d'un coussin sur l'assise, le dossier et, même, l'agenouilloir. Quant au sol, le conseil de Paroisse hésite encore mais exit le carrelage de pizzeria, un revêtement plus

pérenne et élégant le remplacera. A cela viendra encore s'ajouter le retour de saint François de Sales presque en personne, du moins sous la forme d'une effigie en bois polychrome du XVIII^e siècle. Elle prendra place à la droite du chœur, une image de la Vierge sur la gauche, les deux statues juchées sur une console. Il y aura encore du nouveau au chapitre audio-visuel. Terminés les transparents de biais sur le rétroprojecteur.

Le chantier global, devisé à 1 million de francs, est financé, comme le stipule la loi, par le budget des 31 communes membres de la paroisse catholique de Morges. Le montant peut sembler important, toutefois, le bien-fondé de ce chantier n'a jamais été remis en cause. Le projet vise rapprocher ce lieu de culte vivant du projet original de Henri Perregaux, son architecte.

Frédéric Vallotton



9

Je trie, donc je suis

Je ne suis pas un écolo, mais la planète c'est mon affaire.
Je trie le papier, le carton, le plastique et même le verre.
J'ai quatre poubelles, on pourrait croire que je suis riche,
Plus un compost, ça prend de la place, mais je m'en fiche.
Vous avez fait de moi un éboueur,
Sous prétexte que je suis consommateur,
Alors à qui la faute? Cherchez l'erreur.
C'est pas la mienne, mais c'est la leur.
Me voilà spécialiste du tri sélectif.
Je veux un diplôme de l'éboueur actif,
Je n'ai plus le temps de rêver, plus de loisirs,
Je stocke, je trie, je range, plus moyen de sortir.
Pourquoi devrais-je trier mes déchets
Si vous continuez à en fabriquer?

Emilie Salamin Amar
www.planetelilou.com

Paru dans l'Essor, Février 2018
www.journal-lessor.ch/

Le recensement architectural

C'est en 1974 que le canton de Vaud a commencé à recenser les bâtiments offrant un certain intérêt dans le but de les protéger.

Tous les centres de localité sont recensés exhaustivement; dans les périphéries, seuls les objets intéressants sont documentés. Aujourd'hui, plus de 80'000 bâtiments ont été recensés.

A chaque objet, il est attribué une fiche qui définit la localisation, l'adresse et la parcelle, la note et les mesures de protection.

Une note est attribuée selon l'échelle suivante:

10

1. Monument d'intérêt national
2. Monument d'intérêt régional
3. Objet d'intérêt local
4. Objet bien intégré
5. Objet présentant des qualités et des défauts
6. Objet sans intérêt
7. Objet dérangeant, altère le site

Seules les trois premières catégories sont mises sous protection pour leur valeur intrinsèque.

Sur le territoire de la Commune de Morges, une dizaine d'objets sont crédités de la **note 1**:

- le Château
- l'Hôtel-de-Ville (partie ancienne)

- le Temple
- le Grenier bernois, fin 17^e
- la maison de maître, ancienne maison Monod, rue Louis-de-Savoie 11
- le Musée Forel, Grand-Rue 54 et de la rue des Fossés 25
- la maison de la Grand-Rue 70 et de la rue des Fossés 41
- l'ancien Hôtel-de-Ville, à la Grand-Rue 72 et rue des Fossés 43
- la maison Linder, à la Grand-Rue 94
- la maison de maître, ancienne maison Mayor, à la Place St-Louis 2,
- les guérites

Une trentaine d'objets ont reçu la note 2. Ils sont essentiellement situés dans la Grand-Rue et la rue Louis-de-Savoie ou sur de grandes propriétés: Marcelin, la Prairie, la Gracieuse, le Petit Manoir, la Gottaz...

Pourtant quelques maisons peut-être moins connues ont également été créditées de la note 2.

Toutefois, figurer au recensement architectural ne signifie pas qu'une démolition n'est pas envisageable.

Ces dernières années ont notamment disparu:

Avec la note 3:

- Gare, halle aux marchandises, construite en 1861
- Rue du Sablon 14, immeuble locatif, construit en 1905, note 2 pour les vitraux qui ont heureusement été sauvés et dont on peut en admirer une partie au Musée du Léman à Nyon;

Avec la note 4:

- Chemin de Préval 3, immeuble locatif, construit en 1930
- Rue des Vignerons, entrepôt, construit en 1905 par l'entreprise Cardinal
- Place de la Gare, immeuble locatif et commerces, construit en 1955
- Rue des Pâquis 34, maison d'habitation, construite en 1878
- Rue de Lausanne 7, immeuble locatif, construit en 1837

Aujourd'hui, chacun peut accéder à toutes ces données et notamment aux fiches des objets recensés en ouvrant le Géoportail du site web de la Commune et en choisissant le thème «Aménagement».

GA



Note 2: Rue des Vignerons, maison construite en 1882



Note 2: Avenue des Reneveyres 21, « le Petit Clos » ou « Le Vignier » de 1905

Gennaro Scotti

Il est morgien. Il aime sa ville, ses photographies nous le prouvent, mais Morges n'est pas seule face à son objectif, il est passionné de musique, de spectacles, son appareil est toujours là, prêt à saisir

l'insaisissable, le moment magique.

Jusqu'à ces derniers jours, Gennaro Scotti exposait dans les salles de l'Expo Fondation Bolle à la rue Louis-de-Savoie et aujourd'hui il a la gentillesse de

nous mettre à disposition quatre clichés de la vie de Morges, de sa vision de Morges.

Pour les 4 photos:

© Copyright Gennaro Scotti
Morges 2018



Hommage à Denis Cottier †

Cultivé et intelligent ce qui n'est pas incompatible; Sérieux et hilarant dans un rôle qu'il jouait à merveille. Je garde gravée l'image d'un Aristide Bruant Morgien paré de son écharpe rouge. Il savait cacher ses gags derrière un sérieux sans failles il était « polyrôle ». De par ses engagements. Denis a toujours été une figure emblématique de notre ville, ses Associations, clubs et sociétés. Depuis, nous nous sommes retrouvés quelquefois dans son exil valaisan, en particulier cet été lors de la journée de



visite ASM, dédiée cette année au parcours Wakker et à la conservation des sites historiques de cette ville. Il nous y avait rejoint, avec

Antoinette son épouse. Membre de l'Association depuis 2008, Denis COTTIER est entré au Comité en 2014. Il a participé très activement à l'orchestration de notre 30^e anniversaire et en 2015, il fut l'organisateur de notre première journée de visite/sortie destinée aux membres de l'ASM. Il nous avait emmenés dans un lieu qui lui était cher, la Glâne.

Merci Denis d'avoir été des nôtres.

Jean Pierre Morisetti
Président de l'ASM

Mises à l'enquête

12

Les changements d'affectation des locaux commerciaux semblent de plus en plus fréquents en ville de Morges

D'août à octobre, ce ne sont pas moins de 4 dossiers qui ont été mis à l'enquête :

- Rue des Charpentiers 19: la pharmacie devient Lounge bar
- Rue Louis-de-Savoie 21 : le commerce existant cède la place à une salle de cours
- Rue des Fossés 4: un bar à café remplacera la librairie partie à la Grand-Rue
- Rue des Fossés 21: place à un Escape Room (type de jeu vidéo d'aventure dont le principe consiste pour le joueur à parvenir à s'échapper d'une pièce dans laquelle il est enfermé)

Mais hors enquêtes, ils sont encore plus nombreux les locaux qui ont changé de type d'activités ces derniers mois.

Projet hydrothermique de la ville de Morges

Il s'agit d'utiliser l'eau du lac pour arroser les terrains de sports, chauffer ou refroidir les bâtiments en cours de réalisation à la place de la Gare et à la rue du Sablon. Il est également prévu un embranchement en direction de la Commune de Tolochenaz

L'eau sera pompée à quelques 1000 m au large, à une profondeur de 45 m là où la température de l'eau est à peu près la même toute l'année.

La station de pompage sera semi enterrée. Un gros bloc de béton de 16.0 x 11.0 m et d'une hauteur de 3.80 m émergera du sol à l'angle

nord-ouest du complexe de la piscine actuelle.

De là, la conduite d'eau destinée au chauffage traversera les terrains de sports, passera sous la Morges, remontera la rue de la Gare pour aboutir aux deux complexes en construction.

Ce chantier aura de grosses répercussions sur le trafic, notamment à la rue de la Gare, où il ne sera possible de circuler que dans un sens à partir d'un certain moment.

En 2019, en plus des chantiers actuellement ouverts pour les bâtiments de l'Îlot sud, du Quartier des Halles et de Pasta Gala, il est prévu aussi de débiter les travaux du giratoire de Warnery, du carrefour Yersin-Pâquis, de la place St-Louis et du haut de l'avenue de Marcelin. Beaucoup de joie en perspective...

Ilot sud - Trémie des ascenseurs Sapeurs-Pompiers

Nous avons fait opposition à une demande de dérogation au règlement du PPA concernant la hauteur des bâtiments au prétexte qu'accepter cette dérogation serait ouvrir la porte à d'autres demandes auxquelles il serait dès lors difficile de ne pas accéder.



Emplacement approximatif de la future station de pompage

Le futur Centre aquatique

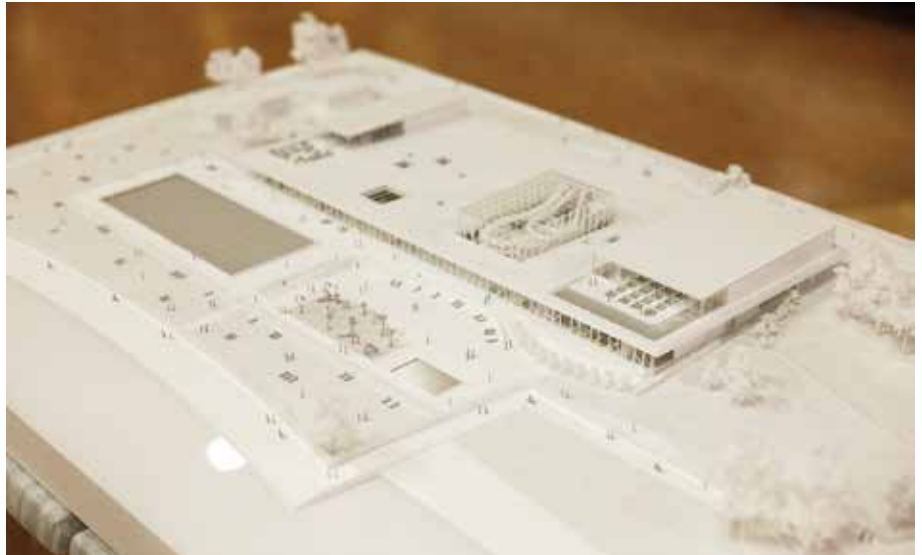
Il y a quelques jours, la Municipalité a dévoilé le projet vainqueur du concours du Centre aquatique. On ne peut le nier : c'est un bon projet, il convainc par sa simplicité, il n'est pas le monument auquel on aurait pu s'attendre et il respecte au mieux ce qui peut être conservé du complexe de la piscine actuelle. Il est par contre surprenant qu'un tel objet n'ait été exposé que quelques jours à l'Espace 81.

Il y a un peu plus de deux ans, l'ASM avait fait opposition au Plan partiel d'affectation (PPA) du Parc des Sports lors de sa mise à l'enquête en regrettant notamment la suppression du camping et le gigantisme du Centre aquatique.

Quelques années plus tôt, pour répondre aux besoins des personnes qui s'adonnent à la natation l'hiver, diverses solutions avaient été étudiées. En couvrant par exemple la piscine existante. Cette solution n'étant qu'un bricolage, il était naturel de réaliser un bâtiment dédié à la pratique de la natation.

Aujourd'hui, par la faute d'un programme démesuré (toboggan, wellness, ...), ce bassin couvert devient un parc d'attractions. Il semble que la ville de Locarno et ses installations aient été prises comme exemple. Si les deux villes comptent un nombre d'habitants équivalent, il n'en est pas de même pour les touristes. Il suffit de comparer le nombre d'hôtels (7 à Morges et plus de 50 à Locarno et ses environs immédiats). Locarno n'a pas songé non plus à fermer son camping.

Le montant de la réalisation morgienne est estimé aujourd'hui à 65



millions, montant qui a contraint Morges et les communes associées à ce projet à faire appel à un investisseur extérieur, français en l'occurrence. Cet investisseur détiendra la majorité des parts. Cela n'est pas sans risques. Il suffit de se rappeler la tragi-comédie qui s'est déroulée l'hiver dernier à Crans-Montana. L'investisseur étranger, qui détient la majorité des parts des remontées mécaniques, a réussi à les arrêter l'espace de 2 jours, d'où une perte d'image certaine pour la station.

Nous ne voulons pas peindre le diable sur la muraille, mais nous craignons que l'investissement, qui, pour un privé se doit d'être rentable, rende les installations inaccessibles aux Morgiens et aux habitants des communes avoisinantes.

Le coût est aujourd'hui estimé à 65 millions, quel sera-t-il à la fin des travaux ?

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler certains chiffres. La patinoire des Eaux Minérales avait été déviscée à 17.5 millions, le crédit accordé était de 14.5 millions et le coût final s'est élevé à 21.0 millions.

En conclusion, il nous semblerait sage de revenir à une solution plus raisonnable, de revenir à ce que les Morgiens demandaient, une piscine couverte.

Il ne serait pas responsable de léguer aux générations futures un objet pour lequel celles-ci devront encore payer longtemps.

GA

Quizz



Où se dresse cette œuvre de Georges Jaquier ?



Stop à l'affaiblissement de la loi sur la protection de la nature et du paysage

Nous reproduisons ci-après un article paru dans la Revue 4/2018 de Patrimoine Suisse www.patrimoinesuisse.ch

14 Les résultats de la consultation relative à la révision de la Loi sur la protection de la nature et du paysage ont été présentés début septembre. La moitié des cantons rejette l'affaiblissement substantiel de cette Loi. Tout récemment, la Commission de l'environnement du Conseil des Etats a refusé à une nette majorité la révision de l'art. 6 du projet. Patrimoine suisse prend acte avec une grande satisfaction de ces conclusions et exhorte le Conseil des Etats à arrêter définitivement ces travaux de révision.

Fin mars, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-E) a mis en consultation un avant-projet visant au démantèlement drastique de la Loi sur la protection de la nature et du paysage. Les résultats de cette consultation ont été présentés début septembre.

Pour les partisans de l'initiative parlementaire, ces résultats sont clairs: 55% des prises de position rejettent nettement les modifications proposées. Alors que les associations faîtières de l'économie



soutiennent le projet et que les 35 organisations de défense de l'environnement y sont résolument hostiles – Patrimoine suisse a même brandi très tôt la menace d'un référendum –, la position des cantons est plus surprenante. La révision substantielle de l'art. 6, al. 2 est rejetée par 12 cantons alors que 13 l'approuvent.

La Commission de l'environnement du Conseil des Etats a donc retiré ce projet d'affaiblissement drastique de la Loi. Elle considère toutefois qu'il faut maintenir la nouvelle disposition de l'art. 7, al. 3 qui précise que les expertises des Commissions fédérales constituent une base de décision parmi d'autres dans la pesée des intérêts en présence.

Patrimoine suisse qui a mené un travail de lobbying intense prend acte avec satisfaction de cette décision et exhorte le Conseil des Etats à mettre fin à ses travaux de révision de la Loi sur la protection de la nature et du paysage.

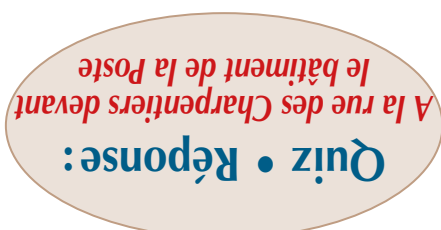
Deux initiatives populaires

Les réflexions et discussions se poursuivent. Le 31 octobre 2018, le Conseil fédéral a présenté son projet en vue de la deuxième étape de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

Pour Pro Natura, BirdLife Suisse, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage ainsi que Patrimoine suisse, la nouvelle réglementation proposée pour les constructions hors des zones à bâtir ne suffira pas à stopper leur expansion dans les zones non constructibles. Les organisations se préparent donc à lancer une initiative populaire. En plus, Patrimoine suisse va publier une prise de position sur la construction hors zone à bâtir.

L'état alarmant de l'environnement ainsi que les interventions politiques visant à démanteler la protection de la nature et du paysage sont intolérables pour Pro Natura, BirdLife Suisse, la Fondation pour l'aménagement du paysage et Patrimoine suisse. Ces organisations vont lancer une deuxième initiative populaire pour exiger la préservation des paysages et davantage d'espace et d'argent pour garantir la biodiversité et pour préserver nos paysages, espaces naturels et sites construits. Une deuxième initiative est envisagée pour dire stop au bétonnage galopant hors zone à bâtir.

Adrian Schmid, secrétaire général de Patrimoine suisse



La «Placette»

Vaste édifice au centre du Bourg historique, les bâtiments du complexe Manor, La Placette selon la désignation populaire, a su se faire une place dans le cœur et l'œil des Morgiens. En son temps, le projet avait été décrié. Près de 60 ans plus tard, on ne retient plus que la belle finition d'une construction de qualité.

Les vieux Morgiens parlent encore avec regret de l'élégant bâtiment qui occupait l'angle de la Grand-Rue et de la rue Centrale, trois étages, façades classiques, un commerce de nouveautés et de confection au rez-de-chaussée. Six bâtiments vont disparaître sous les assauts des pelleteuses avant que ne pousse le nouveau complexe de quatre étages sous combles aux façades impeccables habillées de travertin. La Placette a inauguré ses nouveaux locaux en 1959 ; une extension sur la rue des Fossés va encore englober une maison du vieux Morges dans les années 80.

Toutefois, à bien y regarder, le magasin Manor n'a rien d'une verrue. Après des semaines de recherches, après avoir contacté toutes les autorités en matière d'architecture y compris la direction générale du groupe Manor, impossible de remettre la main sur le nom de l'architecte ! L'un des édifices emblématiques du XX^e siècle morgien est-il issu des plans d'un anonyme ? ! La fiche bleue du recensement architectural datée de juillet 1976 n'indique rien ou si peu ... un commentaire lapidaire « très mal intégré ». La fiche a été contresignée en 1997 sans que rien n'y soit ajouté. Preuve que les esprits et les regards changent, sur la carte en ligne du recensement architectural, la parcelle sur laquelle s'étend le magasin Manor est colorée en bleu-turquoise, ce qui signifie « note 4, objet bien intégré ».

Il faut reculer à l'ouest de la Grand-Rue afin de pouvoir embrasser d'un seul regard le vaste bâtiment, une masse impressionnante qui, grâce à deux ou trois détails, a su faire oublier sa taille.

Tout d'abord, la construction n'est pas d'un seul tenant. Le gros du bâtiment, au coin de la rue Centrale et de la Grand-Rue étire ses quatre étages au long d'un double édifice aux façades d'une élégance stricte, comme un petit air de quelque chose de connu ... Mais oui, mais c'est bien sûr ; il y a comme un air de parenté avec le N° 52 de la Grand-Rue, une belle façade classique du XVIII^e siècle vraisemblablement. Cette demeure a connu un illustre occupant, Jean-Marc Mousson, premier chancelier de la confédération en 1814. Il eût été agréable d'interroger l'architecte quant aux sources de son inspiration mais cet inconnu n'a rien laissé de plus à la postérité que ... son œuvre.

Le rez-de chaussée de La Placette offre de vastes vitrines où la marchandise est mise-en-scène. Au premier, au-dessus d'une fine corniche, on trouve une rangée de hautes fenêtres rectangulaires garnie d'un petit garde-corps à volute de ferronnerie. Au deuxième, nouvelle rangée de fenêtres, mêmes garde-corps, même hauteur qu'au premier, toutefois le linteau des fenêtres est en arc surbaissé. Cela permet d'animer la façade et accrocher le regard. Une double corniche dessine un large bandeau entre le deuxième et le troisième étage soulignant l'existence d'un pilastre central très discret. Le troisième étage répond à un critère de l'architecture classique : l'étage est plus bas, pareil pour ses fenêtres carrées à garde-corps. Il s'agit d'une

astuce qui permettait d'économiser sur la hauteur, les matériaux sans pour autant faire « petit » depuis la rue. Tout cet ordonnancement se répète sur l'arrière du complexe, sur les façades de l'annexe, à l'angle de la rue Centrale et de la rue des Fossés, et le long de cette dernière. Les matériaux employés sont plus rustiques et la finition moins soignée. Un large avant-toit couronne l'entier du complexe ; on observe qu'il est garni de caissons, genre boiserie ancienne, garantie d'opulence du propriétaire de lieux.

Les trouvailles du bâtiment Manor ne s'arrêtent pas là. A des fins d'intégration avec le reste de la section nord-est de la Grand-Rue, l'architecte a conclu son édifice par l'évocation d'une maison de ville, comme si un petit édifice avait été assimilé au grand-magasin. Mêmes encadrements de fenêtres (carrées au premier, cintrées au deuxième), un étage de moins, et une façade en crépi ; les finitions de la toiture sont pareilles à celles du reste du complexe. L'effet est néanmoins réussi. L'observateur ne peut s'empêcher de s'interroger : façade d'un bâtiment antérieur ou mise-en-scène ? Quant à l'entier de la toiture, seule une photo aérienne en révèle la hauteur, la masse gigantesque, une vaste pyramide irrégulière cuirassée de plaques de cuivres. Depuis la rue, on ne perçoit qu'une cohorte de chiens-assis de plein-cintre, en cuivre de même, comme une petite coquette-rie façon grands boulevards parisiens.

Frédéric Vallotton



Les fontaines ont coulé et certaines sont taries en hiver, alors portons nos regards un peu plus haut vers...

L'enseigne est une marque pour faire reconnaître un quelque chose; mais ce terme est très fourni, à telle enseigne, que souvent l'on n'y retrouve plus son latin ...

L'enseigne à bière était un tableau représentant une brasserie, et par extension une mauvaise peinture. *Marcher enseignes déployées* définit les corps de troupes qui marchaient à même *enseigne*.

Gaule d'enseigne est le mât de pavillon d'embarcation.

Les proverbes nous abreuvent de locutions;

- A bon vin point d'enseigne
- Etre logé à même enseigne
- Loger à l'enseigne de la lune (coucher à la bonne étoile)
- Ne payer qu'à bonne enseigne (ce qui évite des désagréments!)

L'histoire nous apprend que l'enseigne date déjà de l'antiquité

Chez les Hébreux, par exemple, chacune des douze tribus possédait son *enseigne*! Les romains des premiers siècles avaient une poignée de foin au bout d'une lance. Pour les Gaulois, c'était le taureau ou l'ours.

Plus tard, *Les enseignes de la garde du roi* composèrent la garde royale de Charles IX.

Le deuxième lieutenant des gens de pied qui portait le drapeau pendant la bataille prenait le nom *d'enseigne*.

L'enseigne est aussi une marque de reconnaissance. La rouelle identifie le juif, la lisière ou « différence » était imposée aux filles publiques de Toulouse, les pèlerins portent la coquille de St-Jacques. La mode du XV^e siècle lancée par Louis XI consiste à piquer une médaille (l'enseigne) sur le revers de son bonnet. Elle subsiste jusqu'au XVII^e siècle.

Enfin, les enseignes de commerces sont celle que nous allons vous proposer.

De tous temps elles ont signalé de loin la boutique aux acheteurs. Quelles soient de pierre à l'époque romaine, en tenture ou tout autre forme d'emblème, le but est d'attirer au mieux l'attention du passant.

Passons à Morges

Les enseignes morgiennes d'André Pirlot¹⁾ ne sont pas des enseignes au sens précis de ce mot, mais plutôt des porte-réverbères pour éclairer des ruelles ou passages.

Les archives communales restent floues dans les décisions de ces travaux. On sait que c'est sur une idée de Monsieur Jean Alméras, chef des S.I., de 1963 à 1968, et appuyée par le municipal à l'époque Pierre-André Bovard, que surgit l'idée d'enseignes supportant un éclairage.

Pressenti, André Pirlot propose alors une douzaine de projets, généralement rétribués 600.- Fr. Seules neufs enseignes seront réalisées, vers 1967, par le serrurier

des S.I., Monsieur Roger Jan: les enseignes de l'Impasse de l'Enfant-Prodigue, de l'Impasse de l'Hôtel-de-Ville, de la rue Traversière, passage de la Voûte, la rue des Trois-Suisses et la rue Neuve.

Réalisées en structure de fer forgé et de tôles pour les figures, le tout est peint.

En 2010, presque cinquante années plus tard, les corrosions ont nécessité une totale restauration.

Ce travail est repris, en 2010, par le serrurier des S.I., Olivier Wehren et, pour les deux enseignes du passage du Loup, par Anthony Tschantz de la forge du Camp, à Bière.

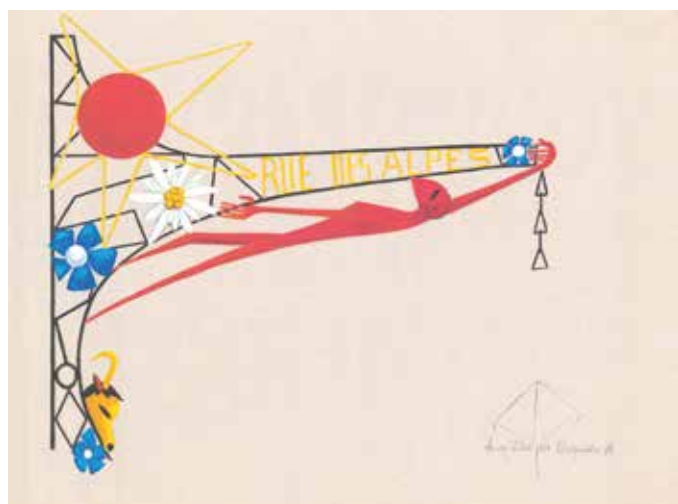
Pirlot a réussi un pari utile, parlant et surtout charmeur. Ces enseignes sont légères avec ces personnages hors du temps qui ne passent pas de mode.

Cet artiste dont on trouve de nombreuses sculptures à Morges (le totem du parc de Vertou, le mobilier liturgique de l'église catholique ou encore la statue au pied des escaliers Perregaux de l'hôtel de Ville) dégagait une forte énergie avec une présence amicale et chaleureuse. Son œuvre témoigne de cet enthousiasme du voyage dans l'imaginaire pour rassembler le geste initial.

(Dans « l'élan vital », David Collin, ed. Cabedita, 1998 Yens)

Philippe Schmidt

¹⁾ Artiste belge et morgien, né dans les Ardennes, en 1926, épouse la fille de Gaston Faravel en 1951. Il décède en 1997



Dessin tiré d'une esquisse d'enseigne non exécutée



Une des deux enseignes de la rue des Trois-Suisses